

# République Française

Département de la Corrèze

# Commune de Donzenac

# Séance du Conseil Municipal du 03 juin 2016

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : S. Madrias Absents excusés : B. Lacoste, F. Sicard, D. Vidalie, V. Roux, V. Bédrune Pouvoirs de B. Lacoste à Y. Laporte et de V. Bédrune à M. Reliat

# Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (M. Reliat et V. Bédrune) et un vote contre (D. Canou), approuve le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2016. M. le Maire prend note des efforts de Mme M. Reliat pour réécrire dans la presse locale le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal. Il regrette qu'elle ne fasse pas les mêmes efforts pour s'informer du droit applicable : proposer une modification des indemnités de fonction du Maire étant une compétence exclusive de ce dernier, les conseillers municipaux n'ont aucune légitimité à demander leur modification. Il s'étonne en outre d'un double discours qui veut réduire les modestes indemnités versées à l'échelon municipal (qui se situent à Donzenac très loin du plafond légal), mais n'a pas la même attitude concernant l'indemnité de conseiller départemental. Il souhaite, en conclusion, qu'il soit mis fin à une polémique particulièrement mal fondée.

# Communauté de brigades de Donzenac

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par la Gendarmerie Nationale afin de procéder à des travaux au sein de la caserne de Donzenac suite à la venue de deux gendarmes supplémentaires : construction de deux logements (F3), aménagement d'une salle de réunion et d'une salle d'archives, création d'un abri pour les véhicules de service. Il indique également qu'un gendarme va être logé provisoirement dans l'ancien appartement du Directeur de la Poste, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, pour un loyer mensuel de 600 €, charges non comprises. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'extension de la caserne de gendarmerie telle que décrite ci-dessus et approuve la location provisoire du logement situé au-dessus de La Poste.

#### Associations locales

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes aux associations locales, et prend connaissance des frais engagés par la Commune en 2015 au bénéfice des associations (aides indirectes) :

Association	Aides indirectes 2015 en €	Subvention 2016 en €	Remarques
Adage	316,02	300,00	150 € + 150 € si spectacle en août
Avenir de Donzenac	2 060,27	1 600,00	1500 € + 100 € rythmes scolaires (15 séances)
Comité de jumelage	173,78	150,00	
Ecole de Musique Allassac		2 200,00	2100 € + 100 € rythmes scolaires (15 séances)
Groupe Voc'All	1 659,26	150,00	
Cochonnet Gamadou	1 884,41	150,00	
Donzenac Oxygène	16,08	150,00	
Hand Ball Allassac Donzenac	6 786,23	150,00	
Judo Club	986,85	325,00	
Tennis Club	714,30	550,00	350 € + 200 € rythmes scolaires (12 séances)
USD	11 967,41	2 200,00	2100 € + 100 € rythmes scolaires (5 séances)
Comité des fêtes	355,21	150,00	·
Vivre à la Rochette	93,36	150,00	
Amis Travassacois	569,61	150,00	
Amicale Sapeurs Pompiers	481,12	150,00	
Familles Rurales	3 103,76	150,00	
Donneurs de sang	338,64	150,00	
Apac	133,37	450,00	150 € + 300 € rythmes scolaires (24 séances)
Le Cantou	5 143,58	150,00	
Comice Agricole		739,00	
Dogs Academy	58,05	150,00	
Donzenac Passion Mécanique	1 037,63	150,00	
Société des chasseurs	212,86	150,00	
Coopérative scolaire		2 760,00	
Coordination de l'autonomie		260,00	
Amis BDP		150,00	Convention avec CG - Formations personnel
Total	38 091,80	13 784,00	·

# Restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin

M. le Maire rappelle que, par délibération du 08 avril 2016, le Conseil a décidé le lancement de la consultation des maîtres d'œuvre pour les travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin classé Monument Historique. Il rappelle également la possibilité de mettre en place un mécénat par le biais de la Fondation du Patrimoine. Ce mécénat s'adresse dans un premier temps, aux entreprises et porte sur les frais de communication. Il sera ouvert, dans un second temps (début de la saison estivale), à toutes personnes intéressées (physiques ou morales, publiques ou privées, résidentes ou de passage...) et portera sur les travaux proprement dits. Ce partenariat avec la Fondation du Patrimoine permettra à la commune de bénéficier d'aides supplémentaires, notamment de la Communauté d'Agglomération de Brive, et les donateurs pourront profiter d'une défiscalisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conventionner avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'un mécénat dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de l'Eglise Saint Martin classé Monument Historique.

#### Village-étape

Suite au renouvellement du label village-étape, M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée auprès de M. le Préfet à élaborer un règlement local de la publicité, ainsi qu'à améliorer et moderniser la signalétique du village. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer les procédures nécessaires à l'élaboration d'un règlement local de la publicité, ainsi qu'à l'amélioration et à la modernisation de la signalétique du village.

#### ALSH de Donzenac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'organisation d'un mini-séjour du 11 au 13 juillet 2016, au camping de Donzenac, avec les ALSH de Donzenac, de Saint-Bonnet-l'Enfantier et de Jugeals-Nazareth; autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir avec l'Agglo (gratuité des emplacements, refacturation des frais de restauration à la CABB au prorata du nombre d'enfants); approuve la grille tarifaire des séjours;
- décide, à l'unanimité, le recrutement d'agents saisonniers pour le fonctionnement de l'ALSH pendant l'été.

# Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'aménagement du temps de travail des agents pour la prise en compte des périodes d'inaction dans l'exercice de certaines fonctions : 4 h de récupération par nuit de présence.

#### Jury d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 avril 2016, M. le Maire invite le Conseil à procéder au tirage au sort des électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2017. Sont donc désignés par le sort : Crémoux Jean-Marc, Gaumy Edith, Faucon Corinne, Gasser Christophe, Chanourdie Jacques et Mathieux Coralie, épouse Dessenoix.

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE) Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la FDEE 19 (abandon de la compétence optionnelle « communications électroniques » et retrait des communautés de communes Lubersac Auvézère, canton de Mercœur, canton de Saint Privat, canton de Beynat et Sud Corrézien).

#### Mutuelle - Offre administrés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place un partenariat avec Mutualia Alliance Santé afin de proposer une complémentaire santé aux Donzenacois à des conditions privilégiées.

# Tarifs camping-cars

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour les camping-cars comme suit :

- Point vidange et eau (sans nuitée) : 5 €
- Forfait camping-cars (emplacement + 2 adultes + électricité + vidange + plein d'eau)
  - Juillet/août : 16 €Autres périodes : 15 €

# Don de Monsieur Louis Tamain

M. le Maire fait part au Conseil du don à la commune de Donzenac, par M. Louis Tamain, d'une magnifique statue en bronze. Un don identique a été réalisé à la ville de Brive. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de « Louis Tamain » à la salle d'honneur du Conseil Municipal, où sera exposée son œuvre.

#### Questions diverses

# Lettre de Mme Y. Peuch

Les terrains de la succession Salesse étant en vente (lieu-dit La Bacalerie), Mme Y. Peuch souhaite l'aménagement d'une aire de retournement au fond de la voie concernée. M. le Maire précise que la vente de ces terrains est conditionnée par l'aménagement d'une aire de retournement par la succession Salesse sur ces mêmes terrains.

Subventions DETR et Conseil Départemental 2016

M. le Maire fait part au Conseil de l'obtention des subventions DETR pour la réfection d'un petit pont emporté par les eaux du Maumont (passerelle au Pont de l'Hôpital), et pour le programme Ecole Numérique 2016. Il indique que la subvention DETR sollicitée pour l'achat des garages des Cordeliers n'a pas été obtenue. En conséquence, cette opération sera réalisée intégralement sur les fonds propres de la commune.

M. le Maire informe également de l'obtention des subventions suivantes du Conseil Départemental : maison funéraire (2ème tranche financière), réfection de la voirie à la Rochette et programme Ecole Numérique 2016.

# Lettre de Mme Bauchet et M. Legrand

Lecture faite de la lettre de Mme S. Bauchet et M. M. Legrand, professeurs au lycée Cabanis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à l'appel aux dons pour le voyage scolaire European Green Capitals, de réserver les subventions aux associations locales et d'attribuer des aides ponctuelles uniquement si des Donzenacois sont concernés.

# Création d'un marché mensuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Mme G. Lascaux de se rapprocher des commerçants afin de présenter le projet de création d'un marché mensuel et de recueillir leurs avis.

# Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Donzenac, le 03 juin 2016 Le Maire,

La Secrétaire de séance S. Madrias

Les Conseillers Municipaux,